

Sur le chemin des flotteurs de bois



Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Un tour entre ville et campagne au pays des flotteurs de bois.



Randonnée n°28572

Durée :	2h25	Difficulté :	Facile
Distance :	7.4km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	103m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	98m	Région :	Morvan
Point haut :	218m	Commune :	Clamecy (58500)
Point bas :	146m		

Description

(D)Départ du parking face au temple de Bethléem (un autre parking se trouve de l'autre côté du pont enjambant l'Yonne).

Prendre la route d'Auxerre (D951A) sur 300m, virer à droite rue de Sembert. Monter jusqu'à la croix Pataut et prendre le chemin de droite. Continuer tout droit jusqu'au prochain croisement avec une route goudronnée.

(1) Couper cette voie routière, poursuivre dans le chemin en face.

(2) Au prochain chemin à votre droite, le prendre pour descendre en sous-bois jusqu'au village d'Armes. Attention, même dans le village, la route que vous allez traverser est très empruntée.

Passer donc sur le trottoir d'en face pour longer les parapets du bras mort de la rivière.

(3) Descendre les escaliers sur la droite. Emprunter les 3 passerelles et prendre à droite le chemin de halage. Après la première écluse (Écluse de Maladrerie), traverser le petit pont pour changer de rive.

Continuer ce chemin jusqu'au prochain pont qui enjambe le bras de la rivière.

(4) Prendre celui-ci sur la droite et après avoir traversé, tourner à gauche, suivre cette piste cyclable jusqu'à l'écluse.

(5). Traverser cette écluse et se diriger vers le centre ville par le quai des Jeux. Cheminer tout droit jusqu'au rond-point. Obliquer 2 fois à gauche, prendre la rue de la Mirandole que vous allez monter. Virer ensuite à droite pour rentrer dans le centre ville.

(6) Passer devant la collégiale, descendre les escaliers pour atteindre la basse ville.

Traverser le pont, tourner à droite et ensuite longer la rivière Le Beuvron. Suivre le bras mort par le Quai des Iles et la Rue Traversière. Remonter dans la ville par une des petites rues. Le reste du parcours, vous emmènera suivant votre humeur et vos goûts sur la place de départ (D/A).

Points de passages

- D/A Parking Face au temple de Bethléem**
N 47.45979° / E 3.524017° - alt. 148m - km 0
- 1 Voie routière. Prendre le chemin en face**
N 47.464236° / E 3.536333° - alt. 218m - km 1.19
- 2 Quitter le GR65 et prendre à droite**
N 47.463873° / E 3.543409° - alt. 204m - km 1.74
- 3 Quitter le trottoir haut, virer à gauche**
N 47.458992° / E 3.541328° - alt. 159m - km 2.92
- 4 Longer la piste cyclable**
N 47.451563° / E 3.527959° - alt. 155m - km 4.78
- 5 Ecluse tournante**
N 47.457703° / E 3.522804° - alt. 146m - km 5.59
- 6 - Collégiale Saint-Martin (Clamecy)**
N 47.45979° / E 3.519272° - alt. 158m - km 6.24
- D/A Parking Face au temple de Bethléem**
N 47.459782° / E 3.524017° - alt. 148m - km 7.4

Informations pratiques

Pas d'équipement particulier.

Parcours à éviter lors de crues importantes.

Attention à la traversée de la rue principale dans le village d'Armes.

A proximité

La ville de Clamecy était la cité des flotteurs de bois au temps où le Morvan alimentait Paris en bois de chauffage par voie fluviale. Vous pourrez découvrir l'histoire de ces flotteurs dans les différentes expositions en ville (OT, musées, fêtes). Visites organisées

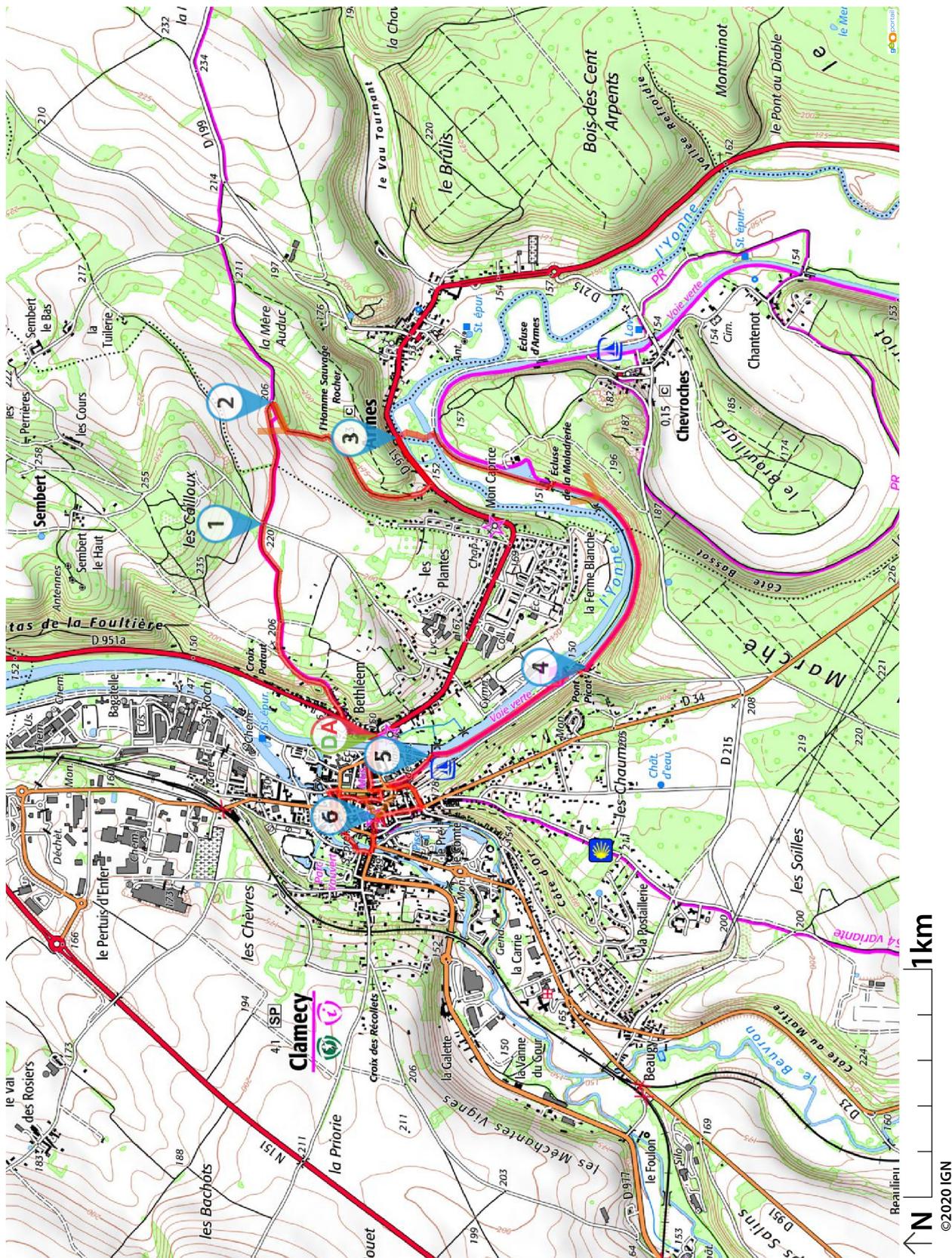
possibles auprès de l'Office de Tourisme.

Visitez la Collégiale, le centre ville avec ses nombreuses maisons à pans de bois.

Vous êtes tout prêt de Vézelay, alors, la colline éternelle vous appelle.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sur-le-chemin-des-flotteurs-de-bois/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

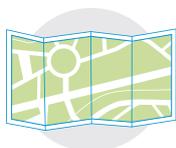
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



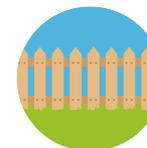
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.